



éduscol

Fiches repères pour l'apprentissage du
Français Langue de Scolarisation avec les élèves allophones
nouvellement arrivés en France

Dix idées reçues sur l'apprentissage de la langue française

Ces documents peuvent être utilisés et modifiés librement dans le cadre des activités d'enseignement scolaire, hors exploitation commerciale.

Toute reproduction totale ou partielle à d'autres fins est soumise à une autorisation préalable de la Direction générale de l'enseignement scolaire.

La violation de ces dispositions est passible des sanctions édictées à l'article L.335-2 du Code de la propriété intellectuelle.

septembre 2012

Dix idées reçues sur l'apprentissage de la langue française par les élèves allophones nouvellement arrivés (EANA)

Idée reçue n°1 : il n'est pas possible d'évaluer les compétences scolaires et langagières d'un élève nouvellement arrivé ignorant encore tout du français

Idée reçue n°2 : la majorité des parents des EANA est illettrée

Idée reçue n°3 : un élève étranger doit faire le deuil de sa langue d'origine s'il veut apprendre le français : sa famille notamment doit au plus vite parler français à la maison

Idée reçue n°4 : il faut d'abord commencer par apprendre le français pour pouvoir entrer dans les apprentissages disciplinaires. Ce n'est qu'au moment où l'élève aura rattrapé le niveau de ses condisciples francophones, qu'il sera en mesure d'apprendre les différentes disciplines. Sinon, la barrière de la langue, contre laquelle les enseignants ne pourront rien, l'empêchera de réussir

Idée reçue n°5 : il est impossible d'apprendre à lire et écrire dans deux langues en même temps. La langue maternelle va interférer et provoquer des erreurs d'apprentissage

Idée reçue n°6 : apprendre le français, c'est avant tout apprendre les outils de la langue et la grammaire

Idée reçue n°7 : on apprend le français avec un manuel spécialisé de Français Langue Étrangère, une méthode adaptée spécialement conçue. Seul un professeur de français formé aux méthodes du FLE peut prendre en charge les EANA dans le cadre d'un cours spécialisé

Idée reçue n°8 : la charge des EANA incombe aux professeurs des classes d'accueil des établissements

Idée reçue n°9 : un EANA qui comprend bien et parle bien le français réussit sa scolarité

Idée reçue n°10 : un EANA ne doit pas passer plus d'une année scolaire dans une Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants (UPE2A)

Idée reçue n°1 : il n'est pas possible d'évaluer les compétences scolaires et langagières d'un élève nouvellement arrivé ignorant encore tout du français

Contrairement à l'opinion habituelle, il est tout à fait possible d'évaluer les compétences d'un élève allophone complètement débutant en français. Pour ce faire, nul besoin de savoir parler la langue de l'élève. Des outils élaborés par les acteurs de terrain et publiés par le réseau CANOPÉ, comme « Passerelles en quinze langues » et « Passerelles BIS » disponible sur Internet, « Maths sans paroles », ou encore le site « Mathsenaf », permettent d'effectuer un premier positionnement afin de situer l'élève dans ses acquis en lecture et en mathématiques dans sa première langue de scolarisation. Des fiches repères sont disponibles sur [Eduscol](http://eduscol.education.fr) à ce sujet.

Lorsque l'on ne peut pas obtenir ces documents, il est toujours possible de faire lire l'élève à voix haute dans sa première langue de scolarisation, à partir d'un texte adapté à l'élève extrait d'un site, afin de juger de son aisance et de la fluidité de la lecture, même si on ne comprend pas ce qu'il dit. Même chose pour l'écriture, la dictée dans la première langue de scolarisation, à partir d'un énoncé oral extrait d'un site, ou encore la possibilité donnée à l'élève d'écrire librement dans la langue qu'il connaît, permet d'observer s'il est à l'aise dans le geste graphique.

Par ailleurs, l'usage de l'ordinateur et de l'Internet est intéressant lors des premiers contacts avec l'enfant ou adolescent. La manipulation fluide de la machine est déjà en soi prédictive de la capacité autonome de l'élève à maintenir ou à développer, via divers réseaux, des liens sociaux et linguistiques. Il permet, via Google Earth ou d'autres sites, d'accéder aux écoles et aux programmes éducatifs antérieurement pratiqués, voire à des exercices en ligne.

On comprend qu'il n'existe pas de « test » tout fait ou de panacée universelle. Chaque élève est différent : les professeurs évaluateurs doivent faire preuve de toute la souplesse et de l'ouverture d'esprit nécessaires et ne pas hésiter à chercher en ligne toutes les informations utiles (géopolitiques, scolaires, linguistiques).

 **À retenir : il est non seulement possible mais indispensable d'évaluer les compétences langagières et scolaires des EANA à leur arrivée dans le système éducatif.**

Idée reçue n°2 : la majorité des parents des EANA est illettrée

Cet énoncé est absolument faux.

La vision ordinaire de l'immigration est encore mal informée dans le système éducatif, d'autant plus que l'histoire des migrations est peu abordée dans les programmes scolaires. La connaissance de l'identité socioculturelle des élèves et de quelques caractéristiques techniques de leurs langues en contact est indispensable aux enseignants qui accueillent ces élèves et leur famille. Des encyclopédies des langues existent, sur papier ou sur sites, qui permettent d'en décrire les grandes caractéristiques (notamment *Les langages de l'humanité* aux éditions Robert Laffont).

Rappelons que les migrants sont généralement issus des couches les plus élevées de leurs sociétés d'origine, et que la mobilité européenne des cadres supérieurs et intermédiaires, aujourd'hui encouragée par l'ensemble des textes et des programmes de travail de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe gagne en puissance à côté de l'immigration économique « classique » issue des pays en voie de développement et des demandes d'asile engendrées par les conflits.

 **À retenir : la majorité des parents des EANA dispose d'un capital scolaire et est entrée dans l'écrit.**


Idée reçue n°3 : un élève étranger doit faire le deuil de sa langue d'origine s'il veut apprendre le français : sa famille notamment doit au plus vite parler français à la maison

Cette idée reçue est encore très répandue. Elle doit être rapprochée de la difficulté en France à transmettre la langue familiale à ses enfants, qui se perd très vite (voir les statistiques de la Délégation générale au français et aux langues de France : un quart seulement de ceux qui ont reçu une langue en héritage la transmettent à leurs enfants).

Pourtant, les études montrent que l'intégration dans les sociétés d'accueil se fait d'autant plus harmonieusement que le lien est maintenu avec les langues et cultures familiales qui continuent à vivre. On ne saurait construire sur le trauma, la mutilation, qui cumule douleur de l'exil et arrachement à soi-même. La compétence linguistique est une : plus on sait de langues, plus on peut apprendre de langues, plus on transfère rapidement, plus les capacités d'adaptation aux nouvelles langues sont développées. Le droit à vivre dans sa langue de cœur, celle qui exprime proximité et affection, fait partie des droits humains fondamentaux.

Le conseil des enseignants aux parents de parler français à la maison est encore très répandu. Or, nous savons que, s'il est suivi, ce conseil peut troubler la transmission de la langue maternelle, primordiale au développement de l'enfant et à l'acquisition d'une langue seconde.

Il est plus indiqué de conseiller une exposition régulière à la langue cible en s'appuyant sur des locuteurs natifs et en encourageant les élèves à regarder des films et des émissions de télévision, à écouter la radio ou des enregistrements sur baladeurs.


 **À retenir : un élève étranger développe et conserve ses compétences langagières dans ses langues en contact ; maintenir, renforcer les compétences dans les langues en contact est toujours bénéfique. S'il n'appartient pas forcément à l'école de produire cet étayage, il lui incombe en revanche de faciliter dans un cadre de valorisation du plurilinguisme, sous forme de ressources documentaires en langue d'origine, d'inscription au CNED ou de certification en langue.**

Idée reçue n°4 : il faut d'abord commencer par apprendre le français pour pouvoir entrer dans les apprentissages disciplinaires. Ce n'est qu'au moment où l'élève aura rattrapé le niveau de ses condisciples francophones, qu'il sera en mesure d'apprendre les différentes disciplines. Sinon, la barrière de la langue, contre laquelle les enseignants ne pourront rien, l'empêchera de réussir.

Il n'est pas possible techniquement qu'un élève, même très doué rattrape en six mois ou un an le niveau de compétence d'un francophone natif. Si un français de communication courante avec les pairs peut s'acquérir en six mois, les linguistes assurent qu'il faut plusieurs années d'étayage individualisé et spécifique pour un français de scolarisation, compte tenu des difficultés particulières inhérentes à la production écrite.

La seule manière de procéder, c'est de toujours créditer l'élève de sa marge de progression, y compris dans les évaluations et procédures d'orientation. Les évaluations scolaires des EANA sont forcément dérogatoires par rapport au « pot commun » et, dans les mêmes classes, ils ne sont pas notés comme les francophones natifs.

Cette différenciation de l'évaluation, à laquelle certains enseignants répugnent en arguant de l'égalité nécessaire entre élèves, paraît pourtant indispensable à l'équité. Si l'ensemble du public scolaire était évalué sur des compétences partielles positives en français, ce problème ne se poserait pas. Mais le niveau de compétence attendu dans le second degré, reste le plus souvent un niveau expert, c'est-à-dire la maîtrise totale de la compétence. De plus, notre système d'évaluation porte encore majoritairement sur la production écrite, alors même que le processus d'apprentissage d'une langue permet à l'élève allophone de développer et de stabiliser des compétences orales, en réception puis en production, supérieures aux compétences qui se mettent en place à l'écrit, notamment dans les activités de production exigées dans les disciplines en classe ordinaire.


 **À retenir : on apprend le français dans des contextes et des situations variées et pas seulement en cours de français ; un EANA apprend en même temps le français et la physique, le français et la pratique sportive, le français et l'histoire et la géographie. Les connaissances disciplinaires acquises dans un autre système éducatif l'aident aussi à apprendre le français. Dans tous les cas, un parcours individualisé et dérogatoire s'impose.**

Idée reçue n°5 : il est impossible d'apprendre à lire et écrire dans deux langues en même temps. La langue maternelle va interférer et provoquer des erreurs d'apprentissage.

C'est une pensée répandue que l'apprentissage de la lecture étant déjà un enjeu de taille pour l'élève francophone, il convient de ne pas surcharger les élèves avec un deuxième système. S'il est plus facile d'entrer dans l'écrit d'une langue quand on en maîtrise bien l'oral, il ne faut pas oublier que certaines langues écrites ne sont pas orales. On pourra donc apprendre à lire en français en même temps qu'on apprend à le parler en entrant naturellement dans la langue, en classe et avec les pairs (cas des EANA à l'âge du CP). Le fait de pouvoir comparer les codes et procédés de la lecture dans deux langues permet de prendre de la distance par rapport à ce que l'on apprend et facilite réellement l'apprentissage par la mise en place des catégories métalinguistiques. Cette perspective s'inscrit dans une vision plurilingue de l'apprentissage des langues opposée à une approche monolingue. La création de classes bilangues participe de cette évolution des pratiques pédagogiques : apprendre deux langues en même temps est plus efficace pour peu que la didactique mise en œuvre, par approches contrastives, soit bien intégrée et non successive et que les différentes compétences soient travaillées en synergie, sans redondances.

On considère aussi souvent les interférences comme des transferts « négatifs » d'une langue vers l'autre. Cependant, loin d'être négatifs, les transferts sont le signe que l'apprentissage est en route : l'apprenant construit son interlangue en calquant des procédés d'une langue vers l'autre. Et ces procédés existent aussi au sein d'une langue maternelle, par exemple, la régularisation d'une marque : « un animal, des animaux, un chacal, des chacaux » (réalisée par des élèves francophones).

A noter également que l'on n'apprend à lire qu'une seule fois. Les EANA alphabétisés dans une autre langue ont à découvrir un autre code, et non pas à ré-apprendre à lire. On procédera donc par comparaison, explicitation et compensation, en lien étroit avec le travail phonologique mis en place pour l'apprentissage de la langue orale. Le travail mis en œuvre dans le DVD *Comparons nos langues* (en utilisant les ressources plurilingues des élèves) pourra être mobilisé avec profit.

 **À retenir : Il est souhaitable d'apprendre les langues les unes en lien avec les autres, à l'oral comme à l'écrit. L'observation et l'analyse des apprentissages linguistiques en cours permet de doter les élèves d'une capacité générale à apprendre les langues et renforce donc, entre autres, l'apprentissage du français.**

Idée reçue n°6 : apprendre le français, c'est avant tout apprendre les outils de la langue et la grammaire.

La confusion entre maîtrise fonctionnelle du français (être capable en contexte d'exercer les compétences langagières diverses du CECRL) et maîtrise analytique (être capable de décrire le code de la langue écrite) reste extrêmement fréquente et sert de prétexte aux professeurs qui ne sont pas professeurs de lettres pour refuser la prise en charge des élèves au titre de la maîtrise de la langue, aussi bien d'ailleurs pour les EANA que pour le public tout venant. Pourtant, de la même façon que l'on n'a pas besoin de pouvoir produire le schéma fonctionnel d'un moteur pour conduire un véhicule, on peut devenir usager d'une langue sans pour autant être en capacité de rendre compte de son système. Il suffit donc aux pédagogues, quels que soient leurs domaines de spécialité, de prendre soin de faire le plus possible parler, lire, écrire les élèves, bref, de faire pratiquer la langue.

On doit reconnaître cependant que la complexité du plurisystème orthographique permettant la production écrite en français oblige le scripteur à une connaissance des parties du discours et des catégories grammaticales : on ne peut écrire cette langue sans les avoir repérées. Un enseignement métalinguistique, spécifique à la discipline « Lettres » ou « Français », reste indispensable aux apprentissages de l'écriture, qu'il s'agisse des EANA ou des autres. On observe d'ailleurs que les EANA, pour peu que leur scolarisation antérieure ait été suffisamment engagée, disposent toujours d'une conscience métalinguistique très affûtée. Quant à ce que l'usage nomme « la » grammaire, il ne s'agit pas d'une description scientifique ou didactisée de la langue, mais d'un corpus d'énoncés et d'exercices le plus souvent décontextualisés et mécaniques, certes capables d'évaluer quelques fonctionnements de compréhension et productions écrites, mais pas de les apprendre ni de les faire comprendre.

 **À retenir : Apprendre à lire et surtout écrire en français, c'est forcément apprendre et comprendre un minimum de notions métalinguistiques en exerçant activement les différentes compétences.**

Idée reçue n°7 : on apprend le français avec un manuel spécialisé de Français Langue Étrangère, une méthode adaptée spécialement conçue. Seul un professeur de français formé aux méthodes du FLE peut prendre en charge les EANA dans le cadre d'un cours spécialisé.

Cette idée reçue appelle trois remarques différentes :

La question de la méthode et du manuel n'est jamais une entrée satisfaisante pour un didacticien des langues, même si ce manuel propose des fichiers sons. Il n'est jamais mauvais, certes, de disposer de supports et d'une banque de textes et d'images, mais on n'apprend pas une langue vivante comme une langue de l'Antiquité (le modèle est resté très longtemps en vigueur dans notre système) et des interactions intensives et contextualisées entre élèves, pensées et guidées par l'enseignant sont indispensables à l'oral comme à l'écrit.

Le cadre du FLE ne saurait être approprié bien longtemps, l'EANA étant très vite immergé dans le français, qui devient sa langue de scolarisation et sa langue seconde (FLS) et plus seulement une langue étrangère de son environnement.

Dans le second degré, la prise en charge pédagogique des EANA est l'affaire de tous dans un établissement scolaire. Même s'il est hautement préférable qu'elle soit impulsée par un coordonnateur de l'UPE2A, de préférence détenteur de la certification complémentaire FLS, elle peut aussi être confiée, en l'absence de cette ressource, à tout linguiste performant. Dans le premier degré, c'est l'enseignant de la classe ordinaire d'inclusion ou l'enseignant de l'UPE2A, s'il y en a une dans l'école, qui suit le parcours.

 **À retenir : On apprend le français dans toutes les circonstances de la vie sociale et de la vie scolaire, tout adulte acteur du système éducatif est impliqué dans l'enseignement de la langue.**

Idée reçue n°8 : la charge des EANA incombe aux professeurs des UPE2A dans les écoles et les établissements.

Toute l'expérience accumulée depuis plusieurs décennies et présente dans les rapports d'experts nationaux et internationaux établit l'exact contraire de cette affirmation. Les systèmes scolaires les plus performants pour la réussite des enfants de migrants ont établi des dispositifs qui mobilisent l'ensemble des acteurs de l'école, ainsi que des politiques d'accueil intégrées (quartier, ville, autres services régaliens..) et non pas périphériques. Une UPE2A dans un collège et une UPE2A dans une école, quelle qu'en soit la configuration (ouverte, fermée, répartition...) n'est jamais « juste une classe », mais bien un dispositif qui concerne tout l'établissement et tous ses adultes (y compris Vie scolaire, Association Sportive, Action culturelle, Accompagnement éducatif...).

Partout où un établissement a pu constituer une culture de l'accueil, c'est l'ensemble du public qu'il scolarise qui en a bénéficié, car l'amélioration de la prise en charge didactique et pédagogique à laquelle obligent les EANA profite in fine à chaque élève. Par ailleurs, il n'y a pas toujours la possibilité de fréquenter une UPE2A, et des élèves isolés doivent être intégrés dans des établissements qui accueillent pour la première fois. Entre le traitement ordinaire sans aucune connaissance ou attention particulière et la relégation, également sources d'échec assuré, il y a place pour un espace techniquement efficace et déontologiquement professionnel.

 **À retenir : Le système éducatif tout entier porte la responsabilité d'agir en faveur des EANA, qui obligent à une « démarche qualité», source d'amélioration en continu pour tous.**

Idée reçue n°9 : un EANA qui comprend bien et parle bien le français réussit sa scolarité.

Les compétences de compréhension orale et de production orale en interaction dans la communication diffèrent des compétences de compréhension écrite et production écrite scolaires. Les premières sont *normalement* à un niveau supérieur aux secondes.

Les acteurs du système éducatif, dans la mesure où les EANA communiquent bien avec eux, pensent spontanément qu'ils n'ont aucune raison de ne pas réussir à l'écrit et sous-estiment la difficulté, qui est immense s'agissant du français. Il est important, y compris d'ailleurs s'agissant d'élèves francophones, de ne pas céder à cette illusion d'une homogénéité de niveau des compétences linguistiques.

 **À retenir : Il ne faut pas attendre le même niveau dans les compétences en compréhension et production écrite sans interaction (écrit scolaire) et dans les compétences de compréhension et production orale en interaction (dialogue scolaire).**

Idée reçue n°10 : un EANA ne doit pas passer plus d'une année scolaire dans une Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants (UPE2A)

Les experts estiment à sept ans le temps nécessaire à l'acquisition d'une langue académique permettant de suivre des études supérieures et ce, pour des natifs, ce qui représente le temps des études secondaires prévu par le législateur. Le maintien strict dans un dispositif UPE2A, s'il ne peut excéder une à deux années en fonction du profil de chaque élève (scolarisé antérieurement ou non), doit cependant donner lieu à un véritable suivi de l'élève dans son parcours d'inclusion scolaire, sur au moins deux années à l'issue du dispositif, sous la forme d'un volet de soutien linguistique au français de scolarisation et d'un accompagnement éducatif. Ce suivi au long cours réclame l'implication des services de l'orientation et le passage des informations concernant le projet de l'élève d'un cycle ou d'un établissement à l'autre.

 **À retenir : Tout dépend donc de ce qu'on entend par une UPE2A ! Il ne s'agit pas de rester plusieurs années dans une classe dédiée... En revanche, l'élève doit être accompagné et guidé de façon individualisée jusqu'à sa prise d'autonomie complète dans la langue de scolarisation.**